

### Motion du congrès régional SNEPAP-FSU PACA & Corse

Le SNEPAP-FSU, 1ère organisation professionnelle représentative des SPIP dans la DISP de Marseille, réuni ce jour en congrès régional, se félicite de la prochaine mise en œuvre du référentiel des pratiques opérationnelles relatif à la méthodologie d'intervention en SPIP. Cet outil, s'il n'est pas une fin en soi, cristallise un certain nombre de bonnes pratiques de la probation. Premier document à décliner de manière aussi précise les pratiques actuelles ou attendues dans nos services, à mettre en lumière le rôle de l'ensemble des acteurs évoluant dans les SPIP, il marque une nouvelle étape dans la reconnaissance, interne et externe à l'administration pénitentiaire, des SPIP.

Le congrès régional s'étonne et s'inquiète du décalage existant entre les affirmations de certaines organisations professionnelles à l'échelon national, et la réalité de l'accueil réservé, dans nos services, sur les terrains, à la plupart des principes portés dans ce document. L'émulation qui a accompagné les travaux sur la méthodologie d'intervention dans les SPIP, engagés sur ordre de la Ministre de la Justice C. TAUBIRA, ont conduit les personnels à découvrir ou approfondir, avec envie et détermination, de nouvelles connaissances : du processus de la desistance à celui relatif au changement, à travers les techniques de l'entretien motivationnel, en passant par la large diffusion des règles européennes de la probation.

Le congrès régional se dit par ailleurs préoccupé par les attaques *ad personam* et les propos diffamatoires et diffamants tenus par des centrales syndicales. Nonobstant la démarche inquiétante et contraire à la liberté syndicale visant à interdire à toute personne ayant un passé militant, ou partageant simplement la vision d'une organisation professionnelle, d'évoluer ou de donner son avis au sein de notre administration, ce procédé réactionnaire est en décalage avec la réalité des aspirations et des relations entre les militants et sympathisants des diverses organisations professionnelles sur les terrains.

Le congrès régional salue celles et ceux qui donnent ou ont donné de leur temps, de leur énergie, au service d'une plus grande reconnaissance de nos services, de nos métiers, de nos missions. Il salue l'engagement militant des personnels, de tous les personnels, dans quelque organisation syndicale que ce soit. L'engagement passé, actuel, futur, dans une démarche solidaire et collective doit être respecté par tous, en toutes circonstances.

Le congrès régional invite l'ensemble des personnels, dans les SPIP de la région PACA & Corse, à s'emparer du référentiel, dont il demande la diffusion individualisée, à l'instar du manuel de mise en œuvre de la contrainte pénale, à chaque agent. Le congrès régional demande à la DISP de Marseille et la direction des SPIP d'impulser, d'accompagner, tout en laissant à tous les personnels le temps d'appréhender et de s'approprier les principes portés dans ce référentiel.

Si questionner et se questionner au quotidien, sur nos pratiques, est un impératif nécessaire et indépendant des questions de moyens, le congrès régional rappelle néanmoins qu'une intervention qualitative n'est véritablement envisageable que si les moyens humains et matériels sont donnés aux SPIP. Un effort de recrutement est intervenu à l'occasion du précédent quinquennat ; il doit se poursuivre. Le Congrès régional constate que les manœuvres dilatoires ayant conduit à repousser l'examen du RPO 1 de près d'un an nous ont conduit à décaler d'autant les travaux sur les organigrammes. Ces travaux doivent être engagés sans délais.

Enfin, le congrès régional juge absolument surréaliste que le projet de réforme statutaire d'accès à la catégorie A pour les CPIP, laissant plus d'un tiers de la profession sur le bord de la route avec quelques euros de gain en 3 ans, et créant un embouteillage d'ampleur pour l'avancement, soit qualifié de « *permettant de dérouler une carrière et un statut à la hauteur de leurs compétences et de leurs savoirs faire* ». Appréhension amplifiée pour le projet de réforme indécent envisagée pour le corps de direction des SPIP, comme pour le projet fantôme de statut des psychologues. Les personnels souhaitent être fixés, sans délais, sur les intentions de l'administration.